

# Revenus des ménages par habitant

## 23 868 €

Montant du revenu disponible ajusté net des ménages wallons, par habitant, en 2016

### Structure des revenus des ménages pour l'année 2016

	En pourcentage du total des revenus primaires				Euros par habitant			
	Wallonie	Bruxelles	Flandre	Belgique	Wallonie	Bruxelles	Flandre	Belgique
Excédent d'exploitation	2,3	3,0	2,6	2,5	481	654	683	616
Revenu mixte	8,1	9,2	9,3	8,9	1 715	2 003	2 453	2 170
Rémunération des salariés	81,4	77,8	77,8	78,8	17 246	16 908	20 582	19 137
Revenus de la propriété	8,3	9,9	10,3	9,7	1 752	2 159	2 729	2 357
<b>Solde des revenus primaires nets</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>21 194</b>	<b>21 724</b>	<b>26 447</b>	<b>24 280</b>
Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature	35,4	28,4	28,9	30,7	7 494	6 177	7 652	7 446
Autres transferts courants	-1,1	-1,7	-1,2	-1,2	- 240	- 371	- 326	- 303
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, ...	-19,7	-16,6	-19,6	-19,3	-4 186	-3 608	-5 174	-4 693
Cotisations sociales	-31,5	-29,1	-30,2	-30,4	-6 670	-6 330	-7 979	-7 388
<b>Revenu disponible net</b>	<b>83,0</b>	<b>81,0</b>	<b>78,0</b>	<b>79,7</b>	<b>17 590</b>	<b>17 590</b>	<b>20 617</b>	<b>19 339</b>
Transferts sociaux en nature	29,6	29,1	23,7	25,9	6.278,0	6.330,1	6.275,0	6.281,8
<b>Revenu disponible ajusté net</b>	<b>112,6</b>	<b>110,1</b>	<b>101,7</b>	<b>105,5</b>	<b>23 868</b>	<b>23 920</b>	<b>26 893</b>	<b>25 621</b>

Sources : ICN ; Calculs : IWEPS (février 2019)

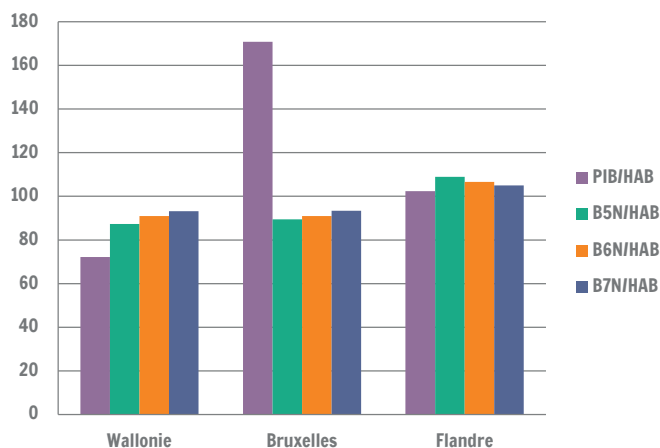
Au niveau de la structure des revenus des ménages, les revenus primaires se composent de la rémunération des salariés, des revenus immobiliers et mobiliers ainsi que du revenu mixte, qui est propre aux personnes indépendantes. La rémunération des salariés est le poste le plus important en Wallonie alors que le poids du revenu mixte y est légèrement plus faible. Les revenus immobiliers et mobiliers ont une part dans les revenus primaires plus élevée en Flandre et à Bruxelles. Pour passer au revenu disponible, il faut tenir compte des transferts entre les ménages (principalement via la redistribution des revenus). Ce système de redistribution a un effet plus important en Wallonie où le revenu disponible net se monte à 83,0 % du solde des revenus primaires net contre 81,0 % à Bruxelles et 78,0 % en Flandre. Désormais, il est également possible de tenir compte des transferts sociaux en nature (principalement les dépenses en enseignement et en soins de santé). En tenant compte de ces transferts, il apparaît que le revenu disponible ajusté net des ménages flamands dépasse légèrement leur revenu primaire net (101,7 %) alors qu'il est largement plus élevé tant à Bruxelles (110,1 %) qu'en Wallonie (112,6 %).

En ce qui concerne les agrégats par habitant (partie droite du tableau), le revenu disponible ajusté net des ménages s'élevait en 2016 à 23 868 euros par habitant en Wallonie (+2,5 %) contre 23 920 à Bruxelles (+3,5 %) et 26 893 en Flandre (+2,4 %). Cette dernière possède des revenus des ménages, primaire, disponible ou ajusté, largement supérieurs à la Wallonie et à Bruxelles. En Wallonie et à Bruxelles, les ménages ont un revenu disponible ajusté net largement plus haut que leur revenu primaire net. En Flandre, le revenu disponible ajusté net des ménages n'est que très légèrement supérieur à leur revenu primaire net par habitant.

Les transferts sociaux en nature, par habitant, ont des valeurs relativement proches entre les trois régions.

# Revenus des ménages par habitant

PIB et revenus par habitant (Belgique = 100)



Ce graphique montre clairement que le PIB par habitant à Bruxelles est de très loin supérieur à la moyenne belge alors que ses revenus primaires nets (B5N), disponible net (B6N) et disponible ajusté net (B7N) sont inférieurs. En Wallonie, le système de redistribution des revenus permet aux Wallon(ne)s de voir leur revenu par habitant se rapprocher de la moyenne nationale (72,2 % pour le PIB contre 93,2 % pour le revenu disponible ajusté net).

Sources : ICN ; Calculs : IWEPS (février 2019)

Revenu disponible ajusté brut par habitant - en standard de pouvoir d'achat (SPA)

Année 2016	Euros (SPA)	Indices (Belgique = 100)
Wallonie	23 650	92,3
Bruxelles	24 098	94,0
Flandre	27 002	105,3
Belgique	25 633	100,0
Zone euro	23 358	91,1
EU-28	21 865	85,3

En 2016, le revenu disponible ajusté brut des Wallon(ne)s était de 23 650 unités en standard de pouvoir d'achat (SPA) et donc supérieur à la moyenne de l'Union des 28 (8,2 % en plus).

La valeur la plus élevée, en Belgique, se retrouve en Flandre et puis à Bruxelles. Le revenu disponible brut ajusté wallon est quasi équivalent, en euros SPA, à la moyenne de la zone euro. Cependant, le revenu disponible ajusté brut des Wallon(ne)s se situe sous la moyenne belge, de l'ordre de 7,7 %.

Sources : Eurostat, ICN ; Calculs : IWEPS (février 2019)

## Définitions et sources

Les données utilisées pour cette fiche proviennent des comptes régionaux publiés chaque année en février par l'ICN qui a également intégré en 2017 les dépenses de consommation finale et l'épargne des ménages, et en 2018, les heures travaillées.

Le revenu disponible ajusté brut des ménages, par personne, exprimé en SPA se calcule comme le revenu disponible ajusté brut des ménages et des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) divisé par les parités de pouvoir d'achat (PPA) de la consommation individuelle effective des ménages et par la population.

## Pertinence et limites

Le revenu disponible ajusté brut permet d'effectuer des comparaisons internationales en tenant compte des transferts sociaux en nature qui varient énormément entre les pays. Pour permettre cette comparaison, il convient de corriger le PIB afin de tenir compte des différences de prix, et donc de pouvoir d'achat (disponible au niveau des pays mais pas des régions), au sein de l'Union.

Il faut signaler que dans les chiffres d'Eurostat, il est question du revenu disponible ajusté brut des ménages mais aussi des ISBLSM. Ce dernier n'est pas disponible au niveau régional. Cependant son poids est très faible au niveau national (0,1 % du total en 2016).

Pour en savoir plus : <http://www.iweps.be/publication/comptes-regionaux-2017/>

Personne de contact : Yves Tilman (y.tilman@iweps.be) / prochaine mise à jour : mars 2020